



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Gironde

Question écrite n° 569

Texte de la question

M Georges Hage attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation de l'école maternelle de Bazas. Les parents d'élèves et les enseignants de cette école s'insurgent à juste titre contre la décision de l'inspection académique de la Gironde de vouloir fermer une classe dès la prochaine rentrée. En effet, alors que les prévisions pour la rentrée 1988 sont de 160 élèves, l'academie refuse de prendre en compte le nombre réel d'enfants fréquentant l'école et prend comme base de calcul des deux ans 28 p 100 des effectifs des quatre ans. Cette méthode n'est pas tolérable car elle refuse de prendre en compte la réalité des besoins de scolarisation des enfants de deux ans. Aucune structure d'accueil - crèche ou halte-garderie - n'étant prévue dans la commune, les parents d'élèves craignent avec juste raison que les enfants de deux ans ne soient plus acceptés à l'école suite à cette fermeture. La municipalité vient de faire de gros investissements pour la construction d'une nouvelle classe et d'un restaurant scolaire (tous deux en service depuis janvier 1988). Est-il nécessaire de rappeler qu'un restaurant scolaire favorise généralement la croissance des effectifs ? Nous ne devons pas négliger l'aspect humain du problème en ce qui concerne les instituteurs. Il est très difficile pour le personnel enseignant de créer une équipe efficace et dynamique lorsque d'éternelles menaces de suppressions de poste planent sur l'école. Quelle école voulons-nous ? Celle de l'incertitude et du flottement, vivant au jour le jour, ou une école stable et créatrice pouvant faire des projets à moyen ou long terme ? Enfin comment atteindre l'efficacité et les performances souhaitées dans les écoles, et comment atteindre la cible de 80 p 100 de réussite au baccalauréat en poursuivant une politique de suppression de classes, donc de surchage d'effectifs, autant en maternelle qu'en élémentaire ? D'autant plus que les sept premières années de la vie de l'enfant sont primordiales. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que la qualité de l'accueil et de la pédagogie soit maintenue à l'école maternelle de Bazas et que, en conséquence, l'inspection académique revienne sur cette fermeture de classe.

Texte de la réponse

Reponse. - Les mesures qui affectent telle ou telle école sont de la responsabilité des inspecteurs d'academie directeurs des services départementaux de l'éducation qui apprécient, en fonction des moyens dont ils disposent et des priorités retenues, les aménagements nécessaires. Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports n'intervient pas directement dans les décisions prises au plan départemental. C'est donc l'inspecteur d'academie de la Gironde à qui le texte de la question écrite est transmise qui donnera à l'honorable parlementaire toutes les informations utiles sur la situation de l'école maternelle de Bazas et sur les décisions qu'il a été amené à prendre.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 569

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2166